

INFOS CGT – Janvier 2021

PARTICIPATION EMPLOYEUR

À LA MUTUELLE SANTÉ AU 1^{er} JANVIER 2021

Nos revendications ont été enfin entendues et se sont concrétisées.
Une participation mensuelle de **20 € brut** à compter du **1^{er} janvier 2021** a été votée :

- Le 14 décembre 2020 par le conseil municipal de la Ville d'Albi
- Le 15 décembre 2020 par le Conseil Communautaire de la C2A

Pour bénéficier de cette contribution... pensez à vous procurer l'attestation de labellisation de votre mutuelle.

Si votre mutuelle n'est pas labellisée vous pouvez en changer dès que vous le souhaitez (*depuis la parution d'un texte de loi paru le 1^{er} décembre 2020*) pour peu que vous ayez une année d'ancienneté.

